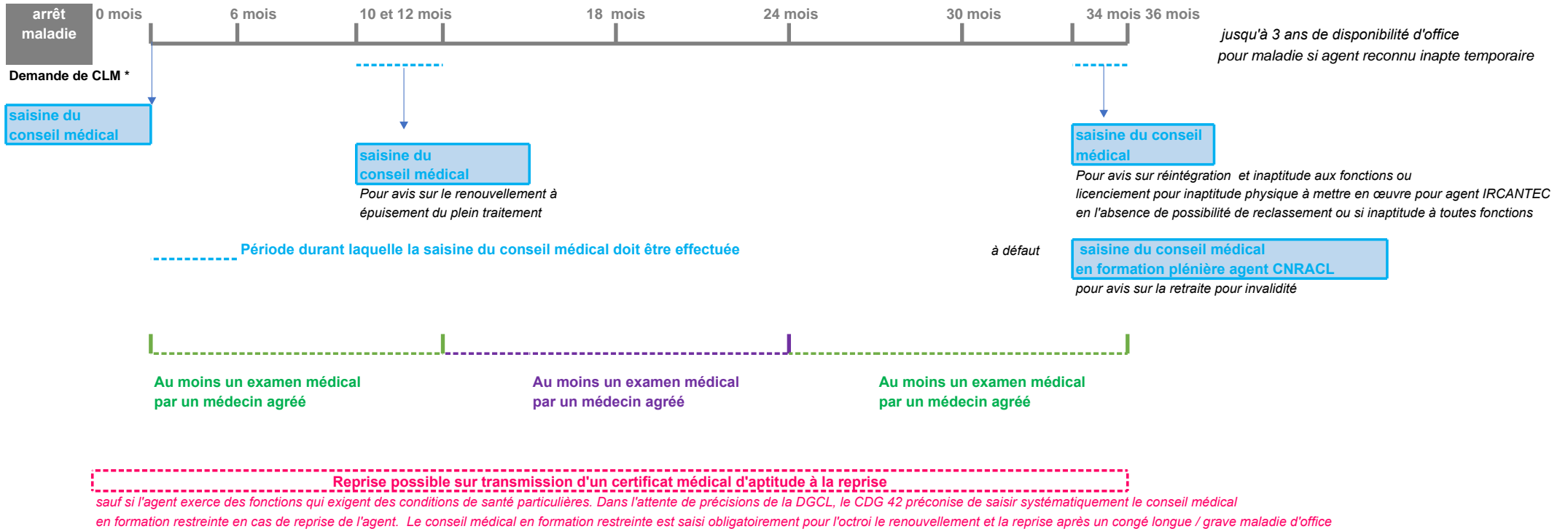


Congé longue maladie et congé grave maladie



* La demande de CLM n'est pas encadrée par un délai.
Lorsque le CLM est accordé, la 1ère période de CLM débute du jour de la 1ère constatation médicale (ou le congé maladie ordinaire est requalifié en CLM)

saisine à tout moment en cas de contestation des conclusions du médecin agréé / agent et collectivité

en cas de contestation de l'avis du conseil médical en formation restreinte par l'agent ou la collectivité, possibilité de saisir le conseil médical supérieur par le biais du secrétariat départemental du conseil médical en formation restreinte.